



SALARIES DES PETITES ENTREPRISES (moins de 11 salariés)



IMPORTANT !

DU 28 NOVEMBRE AU 12 DECEMBRE 2012

VOTONS !

Pour la première fois, les salariés-es des très petites entreprises (TPE) vont voter, **du 28 novembre au 12 décembre 2012**, pour élire leurs représentants.

Cette élection participera, avec celles des Délégués du Personnel et des représentants aux comités d'entreprise (CE), là où ils existent, ainsi que celles de la Fonction Publique, à déterminer la représentativité des organisations syndicales au niveau national.

La CGT revendique les mêmes droits pour tous les salarié-es, quel que soit la taille de l'entreprise où elles/ils travaillent :

- ❖ Avant tout, un salaire calculé à partir du SMIC à 1700 € avec un 13^{ème} mois ;
- ❖ L'arrêt du travail précaire (temps partiel imposé, CDD...) et de l'insuffisance de couverture sociale ;
- ❖ Droits pour l'accès à la formation qualifiante débouchant sur la reconnaissance de la nouvelle qualification ;
- ❖ Droits sociaux identiques à ceux des grandes entreprises (santé, prévoyance, culture, indemnités déjeuner...) ;
- ❖ Reconnaissance de la pénibilité et des risques psycho-sociaux ;
- ❖ Droits syndicaux ;
- ❖ Egalité homme/femme, respect de la dignité dans le travail.

Même si un certain nombre d'électeurs viennent de recevoir leur matériel de vote, d'autres n'ont rien reçu pour ce 28 novembre 2012, date d'ouverture du scrutin.

La CGT a immédiatement interrogé le Ministère du Travail. Celui-ci nous indique que tous les électeurs auront reçu les éléments de vote (par correspondance ou par internet) au plus tard **le 4 décembre 2012**, soit avec un retard de 7 jours réduisant d'autant le temps matériel pour pouvoir voter.

Bernard Thibault intervient auprès du Ministère du Travail afin d'obtenir un report de date limite pour le vote afin de remédier à cette situation. Il doit être possible de repousser la date limite du 12 décembre 2012 pour l'affranchissement des votes par correspondance et la date limite du vote par internet.

Nous vous tiendrons au courant.

Prenez contact avec nous !

**Du 28 novembre au 12 décembre 2012
Nous avons besoin de votre soutien !
VOTEZ CGT !**